



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Espondeilhan ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2023 pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de l'accueil après son approbation prévue le 20 mars 2024.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget Primitif de la commune d'Espondeilhan a été voté par le Conseil Municipal le 21 mars 2023.

Il se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
 - Une baisse de la masse salariale (suite au départ à la retraite d'un agent) ;
 - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- Des recettes de gestion marquées par :
 - Une stagnation des dotations de l'Etat ;
 - Le maintien des taux de fiscalité communale.

- Un programme d'investissement équilibré qui a permis de financer diverses opérations d'équipement, en partie grâce à une mobilisation des subventions la plus importante possible.

Le budget 2023 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, de diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location salle des fêtes).

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 3 006 960,58 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 2 889 118,87 €.

Au final, l'écart entre le volume total des produits de fonctionnement et celui des charges de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2023, la capacité d'autofinancement est de 117 841,71 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opérations d'ordre) ont augmenté en 2023 de 322,02 % par rapport à 2022.

Cette forte augmentation est due à l'achat des terrains de la ZAC à Hérault Logement.

Les recettes de fonctionnement ont également fortement augmenté suite à la vente des terrains de la ZAC à Aménagement d'Occitanie.

DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Charges à caractère général	168 437,38 €	Atténuations de charges	5 300,48 €
Charges de personnel, frais assimilés	346 645,36 €	Produits services, domaine, ventes div	25 828,41 €
Autres charges de gestion courante	146 262,74 €	Impôts et taxes	49 445,68 €
Charges financières	80 819,91 €	Fiscalité locale	599 213,63 €
		Dotations et participations	205 664,61 €
		Autres produits de gestion courante	5 688,42 €
		Produits financiers	53,80 €
		Produits spécifiques	2 110 762,50 €
Total des dépenses réelles	742 165,39 €	Total des recettes réelles	3 001 957,53 €
Opérations d'ordre et amortissement	2 146 953,48 €	Opérations d'ordre	5 003,05 €
Total des opérations d'ordre	2 146 953,48 €	Total des recettes d'ordre	5 003,05 €
TOTAL	2 889 118,87 €	TOTAL	3 006 960,58 €

Les principaux types de recettes de la commune en 2023 sont :

- Les produits services, domaine, ventes diverses (25 828,41 €)
- Les impôts, taxes et fiscalité locale (648 659,31 €)
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (205 664,61 €)
- Les produits spécifiques (2 110 762,50 €)

c) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,91 % (taux communal + taux départemental)
- Taxe sur le foncier non-bâti : 54,12%

Le produit des impôts directs locaux en 2023 s'élève à 599 213,63 €.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

d) Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat à la commune.

IV. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les déclarations préalables (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principaux projets réalisés au cours de l'année 2023

- Rénovation énergétique de la Mairie
- Achat terrain agrandissement cimetière
- Achat terrains ZAC
- Installation système de vidéoprotection
- Travaux réseaux secs avenue de la Tuilerie

c) Vue d'ensemble de la réalisation de la section d'investissement

DEPENSES 2023		RECETTES 2023	
Natures des dépenses	Montant	Natures des dépenses	Montant
Dépenses d'équipement	3 881 092,59 €	Subventions d'investissement	1 549 056,44 €
Emprunts et dettes assimilées	53 752,19 €	Dotations, fonds divers et réserves	31 613,68 €
Total des dépenses réelles	3 934 844,78 €	Total des recettes réelles	1 580 670,12 €
Opérations d'ordre	5 003,05 €	Opérations d'ordre	2 146 953,48 €
Total des opérations d'ordre	5 003,05 €	Total des recettes d'ordre	2 146 953,48 €
TOTAL	3 939 847,83 €	TOTAL	3 727 623,60 €
Résultat : - 212 224,23 €			

Les dépenses d'investissement 2023 représentent 3 939 847,83 €.
 Les recettes d'investissement 2023 représentent 3 727 623,60 €.

Les crédits inscrits au budget 2023 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2023 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 231 615,47 € de travaux sont reportés de 2023 sur 2024. Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2024, sans attendre le vote du budget primitif 2024.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 133 157,99 €. Elles correspondent aux subventions restant à percevoir.

d) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 53 752,19 € pour l'année 2023.

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	opérations non budgétaires sur comptes de bilan	Résultat de clôture de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	-138 459,07 €		-40 647,42 €		-179 106,49 €
FONCTIONNEMENT	386 788,51 €	171 576,81 €	117 841,71 €		333 053,41 €
TOTAL	248 329,44 €	171 576,81 €	77 194,29 €		153 946,92 €

Fait à Espondeilhan, le 6 mars 2024

Le Maire, Christophe LLOP

